



COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE DE COTE D'IVOIRE (CEI)

INTRODUCTION

1. COMPOSITION et FONCTIONNEMENT
2. ELECTION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE /ELECTIONS DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE
3. QUELQUES STATISTIQUES
4. DEFIS, SUCCES ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



COMMISSION ÉLECTORALE
INDÉPENDANTE

INTRODUCTION

Dans l'introduction de son ouvrage intitulé « Direito Eleitoral Positivo », Torquato Jardim, un ancien membre du Tribunal électoral du Brésil, écrit :

« Dans un pays légalement et démocratiquement constitué, où règne un système de libertés civiles qui dicte les activités de l'État, il existe rarement d'autre fonction qui, si elle est accomplie de manière incorrecte ou incomplète, peut affecter autant de personnes de façon aussi profonde, que celle d'administrer un processus électoral. »

C'est conscient de cette assertion que la commission électorale de Côte d'Ivoire, CEI, s'est mise au travail dans un contexte de méfiance extrême entre les acteurs politiques.

La CEI, autorité administrative indépendante, depuis sa mise en place en 2001, a organisé 17 élections générales et locales et un référendum encadrées par des textes de Loi : constitution, code électoral, Loi portant composition, organisation, attributions et fonctionnement.

COMPOSITION

- Loi portant composition , organisation, attributions et fonctionnement, donne 24 attributions de la CEI
- Commission centrale : 18 membres (2019-2025)
- 4 sous commissions
 - Affaires juridiques et Liste électorale** : rédaction de tous les textes supplémentaires nécessaires pour chaque opération électorale: décrets, décisions , arrêtés, etc.
 - Operations électorales , sécurité, informatique et logistique**: + l'accréditation des MOE
 - Communication et sensibilisation**: élaboration d'un plan de communication institutionnelle et opérationnel + accréditation des OSC pour la sensibilisation de proximité
 - Ethique et discipline** : gère les cas de violations des textes et proposition de sanctions non prévues par les textes légaux
 - Formation** : élaboration de tous les supports de formation en lien avec les autres sous commissions et encadrement de toutes les formations

FONCTIONNEMENT

Pour un fonctionnement efficient, la commission centrale a crée :

- Des Commissions locales **non permanentes** : 615 (nationales) et 18 CERD
- Un Secrétariat général avec 4 directions techniques:
 - **DTIC** : Direction des Technologies de l'Information et de la Communication
 - **DOER**: Direction des Operations Electorales et Référendaires
 - **DEEC** : Direction des Etudes et de l'Education Civique
 - **DSD** : Direction des Services Déconcentrés
- Antennes régionales permanentes: 39

FONCTIONNEMENT

- Le territoire ivoirien pour toute opération électorale est divisé en zones de supervision entre les commissaires centraux + les pays de la diaspora sélectionnés
- Chaque zone est composée par 1, 2 voire 3 régions + pays diaspora par commissaire central superviseur qui se rend dans sa zone dès l'entame des opérations électorales.
- Abidjan qui compte le tiers de l'électorat a été scindée en 2 zones pour une meilleure supervision
- Chaque commissaire superviseur est responsable de toutes les opérations électorales dans sa zone et est tenu de ramener les procès verbaux de tous les bureaux de votes à la commission centrale et au juge des élections en fonction des élections selon un schéma produit par la DTIC et validé en Commission centrale
- **Un chronogramme** est établi pour chaque opération électorale
- **Une feuille de route** est produite pour chaque mission terrain des commissaires centraux superviseurs

ELECTIONS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE(EPR) ET DES DEPUTES(EDAN) EN 2025

- Conformément à la constitution ivoirienne, au code électoral et autres textes subséquents.
- Le contentieux est assuré pour ces 2 élections par le Conseil Constitutionnel

EPR

- l'EPR s'est tenue le 25 octobre 2025 au scrutin majoritaire à 2 tours.
- 5 candidats en lice dont 2 femmes
- Parrainage citoyen exigé:
 - la Côte d'Ivoire compte 31 régions et 2 Districts autonomes .
 - chaque candidat ou candidate doit collecter au moins 1% de signatures d'électeurs dans 50% de ces régions et DA; ce qui donne 16,5 arrondi à 17.

EDAN

- Les élections des députés à l'Assemblée nationale(EDAN) se sont tenues le 28 décembre 2026 au Scrutin majoritaire à 1 tour (uninominal et de liste)
- 205 circonscriptions
- 255 députés
- Candidatures titulaires H=1190 F=181

QUELQUES STATISTIQUES

Liste électorale définitive (LED)

Nombre total d'électrices et d'électeurs : 8 727 431

✓ En CI : 8 607 253

✓ Diaspora : 120 178

FEMMES			HOMME			TOTAL
18-34 ans	35-60 ans	+60 ans	18-34 ans	35-60 ans	+60ans	
963 657	2 493 757	761 069	1 237 581	2 629 327	642 040	
4 218 483 (48,34%)			4 508 951 (51,66 %)			8 727 431

QUELQUES STATISTIQUES

EPR

- Taux de participation
50,10%
 - BV : 25 438
 - 24 860 BV en CI
 - 289 BV dans la Diaspora
- Scrutin non tenu dans
- 270 BV en CI (1,05%)
 - 19 BV en CERD(6,16)

EDAN

- Taux de participation
35,04%
 - BV 25 370
- Scrutin non tenu dans
- 32 BV(0,13%)

QUELQUES STATISTIQUES

EPR

Nombre de MOE accréditées : **158**

- Nombre d'Organisations ayant effectivement observé : **146**
- Nationales : 67
- Internationales : 63
- Représentations diplomatiques : 16
- Nombre total d'observateurs : **9 992**
 - Hommes : 7 183
 - Femmes : 2 809

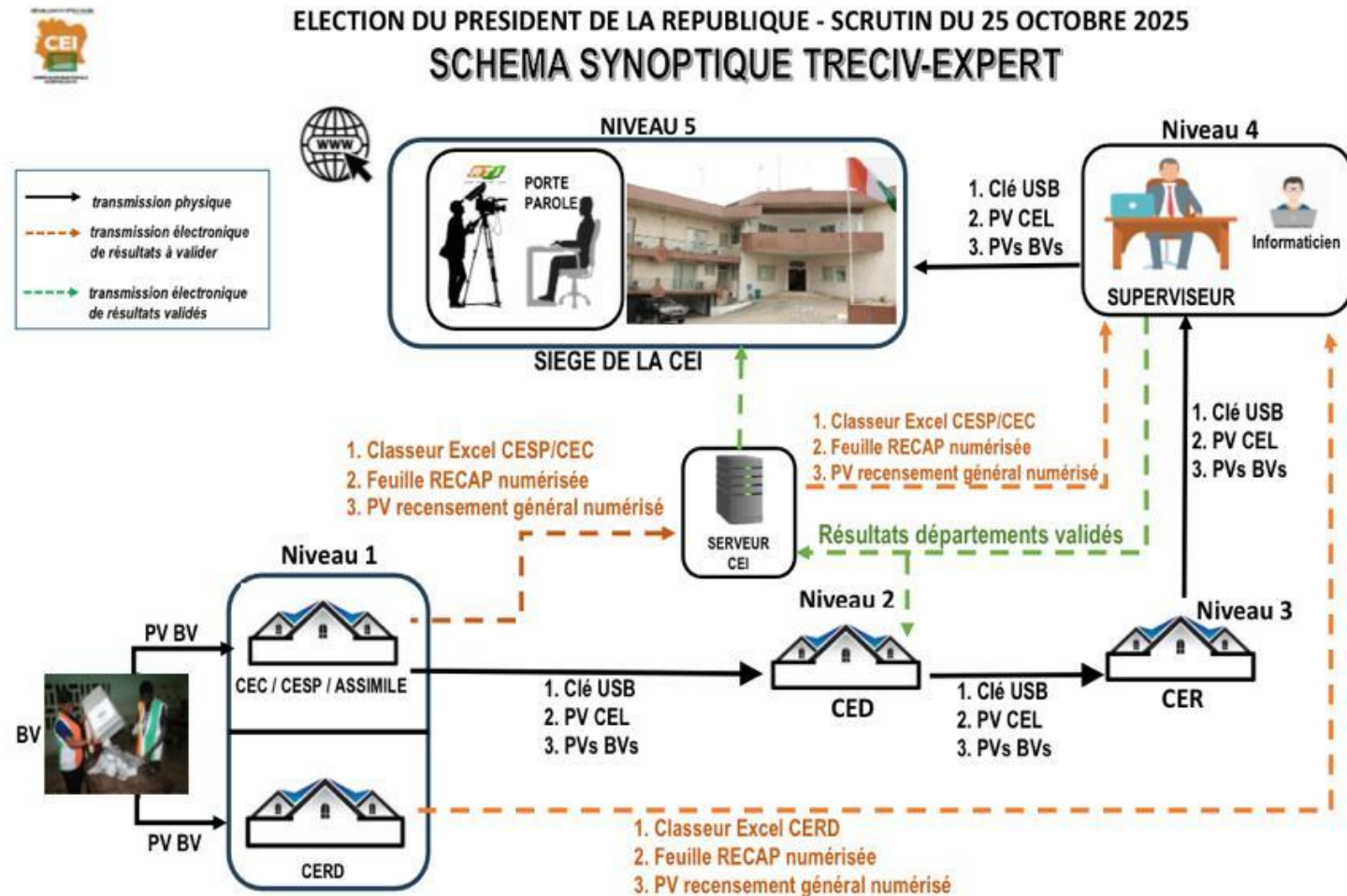
EDAN

Nombre de MOE accréditées : **70**

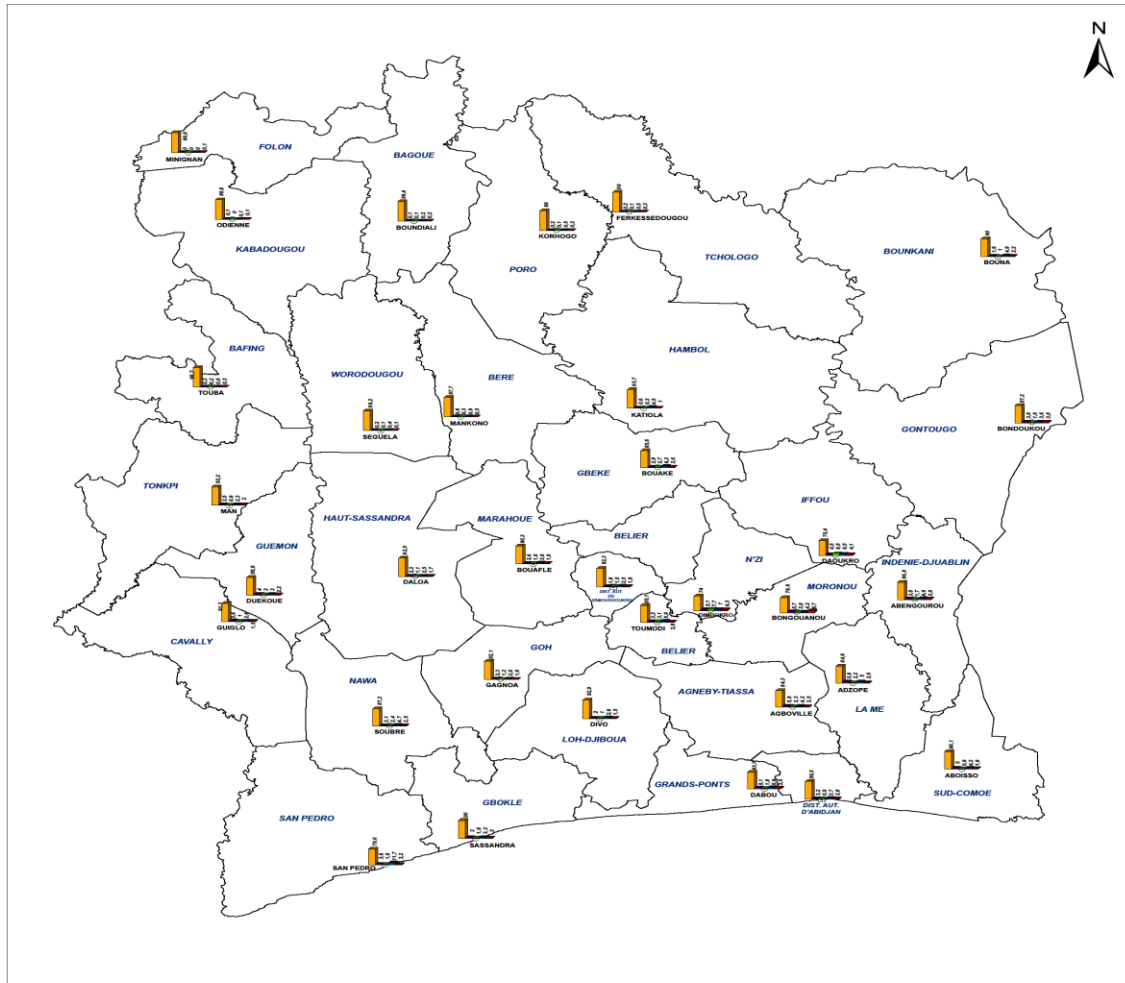
- Nationales : 44
- Internationales : 22
- Représentations diplomatiques : 04
- Nombre total d'observateurs : **5 510**
- Hommes : 3 868
- Femmes : 1 642
- **27 rapports déposés**

PROCLAMATION DES RESULTATS

- EPR au fil de l'eau du 26 au 28 octobre 2025
- EDAN au fil de l'eau du 28 au 29 décembre 2025
- Dans les BV, les CEL et à la télévision ivoirienne

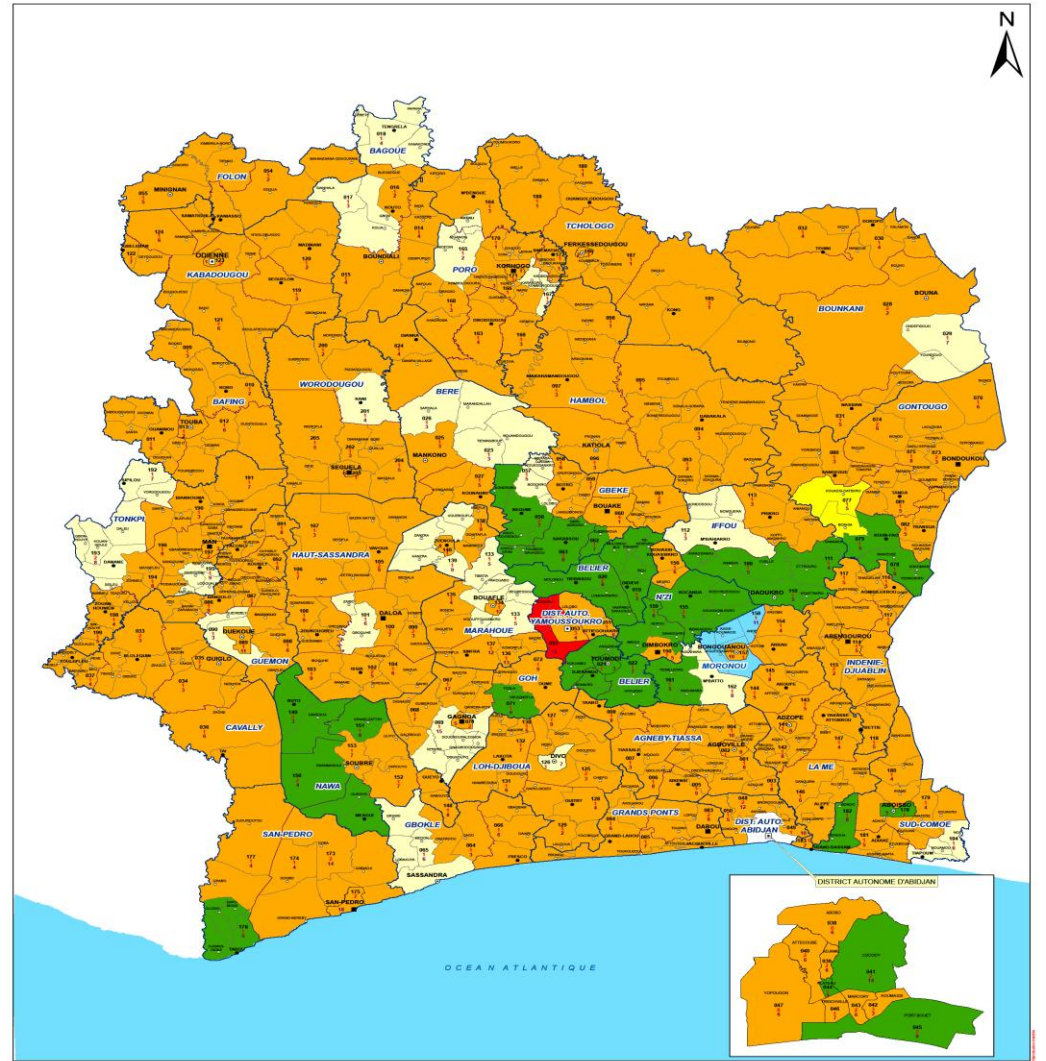


REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
RESULTAT DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE 2025



LEGENDA	RENTRENT (MAYEURS) EN %	RENTRENT GENERAL EN %
□ DISTRICT AUTONOME	0,0	0,0
○ CHEF LIEU DE REGION	0,0	0,0
▭ LIMITE DE REGION	0,0	0,0
■ FICP (SASSANDRA) (QUATRE)	0,0	0,0
■ MDC (BAVET) (SASSANDRA) (SASSANDRA)	0,0	0,0
■ FICP (SASSANDRA) (SASSANDRA) (SASSANDRA)	0,0	0,0
■ CODE (BILLOU) (SASSANDRA) (SASSANDRA)	0,0	0,0
■ INDEPENDANT (SASSANDRA) (SASSANDRA) (SASSANDRA)	0,0	0,0

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
**RESULTAT DES ELECTIONS DES DEPUTES
 A L'ASSEMBLEE NATIONALE (EDAN) 2025**



LEGENDA	RENTRENT (MAYEURS) EN %	RENTRENT GENERAL EN %
□ DISTRICT AUTONOME	0,0	0,0
○ CHEF LIEU DE REGION	0,0	0,0
▭ LIMITE DE REGION	0,0	0,0
■ FICP (SASSANDRA) (QUATRE)	0,0	0,0
■ MDC (BAVET) (SASSANDRA) (SASSANDRA)	0,0	0,0
■ FICP (SASSANDRA) (SASSANDRA) (SASSANDRA)	0,0	0,0
■ CODE (BILLOU) (SASSANDRA) (SASSANDRA)	0,0	0,0
■ INDEPENDANT (SASSANDRA) (SASSANDRA) (SASSANDRA)	0,0	0,0

DEFIS MAJEURS ET SUCCES NOTABLES

DEFIS

- Conflits entre textes encadrant la représentation des femmes dans les élections;
- Méfiance entre les acteurs politiques déportée sur la CEI
- Désinformation des populations /Fake-news
- Méconnaissance des textes encadrant les élections par les acteurs politiques
- Violence électorale
- Inscription des électeurs

SUCCES

- Respect des délais légaux pour toutes les opérations électorales
- Proclamation dans les 48 heures de tous les résultats d'élection
- Production de statistiques genrées pour toutes les données produites
- Un service des archives opérationnel
- 3 RLE
- 7 élections (2 EPR, 2EDAN. 1ECR, 1ECM, 1 Senat)
- Identification biométrique des électeurs

RECOMMANDATIONS

- Etablir une structure dédiée à l'éducation civique et électorale
- Proposer des amendements et ajuster les textes en vigueur relatifs à la représentation des femmes dans les assemblées élues afin de les harmoniser.
- Communication continue avec les parties prenantes
- Améliorer l'établissement de la liste électorale en maintenant des guichets permanents sur l'année par une **institution indépendante de la commission électorale**
- Adopter le vote électronique pour réduire de temps de proclamation des résultats et renforcer la confiance

CONCLUSION

- L'expérience ivoirienne peut être comparée à celle de plusieurs pays africains confrontés à des défis similaires. Dans de nombreux États du continent, l'administration électorale demeure au cœur des enjeux de stabilité politique.
- Certaines expériences africaines montrent cependant qu'il est possible de construire des institutions électorales crédibles à travers :
 - ✓ le dialogue politique permanent ;
 - ✓ la professionnalisation des organes électoraux ;
 - ✓ l'éducation civique ;
 - ✓ la transparence institutionnelle.
- Toutefois, aucune réforme ne peut réussir durablement sans une volonté politique forte et sans une culture démocratique et citoyenne partagées.

Dixit professeur Yapo Yapi